

Termes & conditions

En plus des termes énoncés dans la garantie du manufacturier, les conditions suivantes sont applicables:

- Le plan de protection prolongé doit être obtenu dans les trente (30) jours suivant la date d'achat du produit.
- Ce plan de protection ne comporte pas tout programme d'échange en magasin procuré par la garantie du manufacturier au cours de la période de garantie.
- L'installation et le démantèlement du produit pendant la période de garantie sera considéré comme étant équivalent à 1 heure de service par année.
- Ce plan de protection est valide pour tout usage normal mais n'est pas applicable dans les cas d'abus physique, de dommages occasionnés par l'eau ou suite à tout objet étranger inséré à l'intérieur de l'équipement.
- Le propriétaire du plan de protection ne tiendra pas Glaswegian Enterprises Inc. (GEI) responsable de toute responsabilité concernant tout dommage causé à l'équipement, le remplacement de l'équipement ou de toute blessure personnelle n'ayant pas été occasionné directement par GEI ou suite à de la négligence de la part de GEI.
- Le propriétaire du plan de protection accepte de plus le fait que GEI n'est pas responsable pour tout dommage découlant ou de toute perte reliée à l'impossibilité d'effectuer la réparation requise à l'équipement en question.
- Accessoires, batteries, antennes, haut-parleurs, câbles ou tout autre accessoire optionnel sont exclus des termes de cette protection, sauf les articles inclus spécifiquement dans la garantie originale du manufacturier. Ce plan de protection ne couvre aucun logiciel d'application.
- Une garantie maximum d'un an sera ajoutée à la garantie originale du manufacturier dans le cas de lampes de téléviseurs à rétro-projection, de télécommande ou de tout autre accessoire couvert par la garantie, et ce basé sur le fait que le client s'est procuré un plan de protection ESP de quatre (4) ans. Si la garantie du manufacturier est de 90 jours, le client recevra une protection maximum de 15-mois avec un plan ESP de 4 ans, et une protection de 12 mois avec un plan ESP de 3 ans. Si la garantie du manufacturier est de 12 mois sur ces articles, la période de protection sera donc de 2 ans avec un plan ESP d'une durée de 4 ans.
- Ce plan de protection ne s'applique pas à toute livraison, installation, configuration ou ajustement effectué sur le système ou l'équipement.
- Ce plan de protection ne s'applique pas à toute application commerciale du produit en question.
- Dans le cas de tout produit installé par GEI, la dé-installation et la ré-installation de l'équipement réparé ou remplacé sera effectuée sans frais supplémentaires. Des frais supplémentaires peuvent être applicables si ces opérations sont effectuées en-dehors des visites d'entretien annuel.
- Une seule visite d'entretien par année. Les visites d'entretien ne peuvent être accumulées. Le plan annuel débute à la date d'achat.
- Le coût total du système doit être d'un minimum de 10 000 \$ avant les taxes. Tout autre équipement peut être protégé par l'un de nos plans ESP.
- Si aucune défectuosité n'est vérifiée, ou si une réparation n'est pas approuvée par GEI suite à un article non couvert par la garantie, le propriétaire du plan de protection sera tenu responsable de tous les coûts encourus.
- Ce plan de protection peut être transféré à toute autre personne sans frais supplémentaires, en autant que le produit soit en bonne condition de fonctionnement. Aucune inspection n'est requise.
- Si l'équipement faisant l'objet de ce plan de protection est remplacé par GEI, toutes les obligations contenues dans ce plan seront considérées comme ayant été complétées. Le plan ESP relié à cet article est considéré comme terminé et par conséquent ne peut pas être transféré à tout article de remplacement ou à tout produit neuf.
- La perte de ce certificat n'entraîne pas nécessairement la perte du plan de protection.
- Tout remplacement sera effectué en fonction du niveau de qualité, des caractéristiques et de la performance équivalentes, et non pas à partir du coût d'achat original de l'équipement. Aucun produit réusiné ne sera offert en tant que remplacement, sauf dans le cas où l'équipement original était déjà un produit réusiné.
- Le montant maximum de responsabilité ne devrait pas excéder le coût initial de l'équipement. Chaque bris, mal fonctionnement ou dommage individuel sera ajusté sur une base de coût de remplacement.
- Ce plan de protection ne s'applique pas à tout logiciel d'application.
- Toute réparation ou modification du produit sur une base non-autorisée occasionnera une annulation de ce plan de protection. Tout travail de réparation ou de maintenance doit être effectué conformément à la garantie du manufacturier, et si tel est le cas, vous devrez apporter votre équipement chez un centre de service autorisé. GEI réserve le droit d'inspecter, de temps à autre, le produit faisant partie du plan de protection.
- Les plans de protection ESP ne s'appliquent pas aux produits usagés ou aux produits ayant été acquis 180 jours après la date de fin de vie du produit. Dans l'un ou l'autre de ces cas, la responsabilité de GEI est limitée au remboursement de la valeur d'achat de plan de protection prolongée seulement.